

SEANCE DU 2 JUILLET 2014
20H00

L'an deux mil quatorze, le deux juillet à vingt heures le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Présents : MM. BARBE, BASSAN, BERTOLOTTI, DEWILDE, DROUARD, FRANIATTE, GOMES-PICART, HAGEN, HAZOTTE, HERGAT, TONNELIER, WOLTER

Procuration(s): Mme FEUVRIER à M. FRANIATTE, M. BACH à M. DEWILDE, M. CORNIQUET à Mme HAZOTTE

Absent(s) : /

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire Mme Marie BERTOLOTTI.

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2014
- Création d'une régie de recettes
- Commission communale des impôts directs
- Commission intercommunale des impôts directs
- Spectacle école élémentaire
- Divers : Subvention Tennis club
Dérogação scolaire

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, M. Michel HERGAT, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 MAI 2014

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal **APPROUVENT** le compte-rendu de la séance du 27 mai 2014.

N°67-2014 – CREATION D'UNE REGIE MUNICIPALE

20h17 : arrivée de Mme Astrid BASSAN

Afin de permettre l'encaissement des produits divers susceptibles d'être versés à la commune il est nécessaire de procéder à la création d'une régie de recettes qui sera installée en Mairie et dont la gestion sera confiée à un agent municipal.

Conformément aux dispositions, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits ci-après :
 - location de batiments et matériels communaux
 - photocopies, fax
 - encart publicitaire
 - dons divers
 - vente de bois aux affouagistes
 - piégeage d'animaux nuisibles
 - concession de cimetièrre
 - activités et animations communales
- de fixer le montant maximum à l'encaissement à 1 000,00 €
- de ne pas assujettir le régisseur au cautionnement
- d'autoriser le versement annuel de la prime de responsabilité au régisseur ou à son suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accepter les propositions ci-dessus.

N°68-2014 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

VU la délibération n°41-2014 du 16 avril 2014

Il a été constitué une liste de 12 titulaires et une liste de 12 suppléants.
Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions de noms telles que annexées à la délibération.

N°69-2014 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

VU l'article 1650A du Code général des Impôts directs qui prévoit la création par les communautés de communes levant la fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs,

Il est demandé de proposer le nom de 3 contribuables (dont un domicilié hors périmètre communautaire)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **PROPOSE** les personnes suivantes :

- Monsieur Laurent WELTER, Ferme St Vitus – 57940 VOLSTROFF, exploitant agricole, TFNB
- Madame Claudine HAGEN, 10 rue de l'équerre – 57330 ENTRANGE, attachée de direction, TFPB-TH
- Monsieur Éric FRANIATTE, 13 impasse des peupliers – 57330 ENTRANGE, chargé d'affaires EDF, TH

20h37 : arrivée de Mme Carole WOLTER

N°70-2014 – SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINTE BARBE

Chaque année la mairie offre un spectacle aux écoles. La facture ayant été réglée en totalité par l'école Ste Barbe, le maire propose de participer à hauteur de 57,50 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de verser à l'école élémentaire Sainte Barbe la somme de 57,50 € en guise de participation au spectacle scolaire.

N°71-2014 – DEROGATIONS SCOLAIRES

Suite à différentes demandes de famille souhaitant scolariser leur(s) enfant(s) hors de la commune, le Maire propose de voter une motion de principe pour refuser toute dérogation scolaire afin de préserver les effectifs scolaires des écoles de Entrange.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** une motion de principe refusant toute demande de dérogation scolaire pour inscrire les enfants dans d'autres écoles que celles d'Entrange.

20h51 : arrivée de Mme Alieth FEUVRIER

N°72-2014 – SUBVENTION AU TENNIS CLUB

Michel HERGAT ne participe ni au débat ni au vote.

Le tennis club a effectué des travaux dans ses locaux et sollicite la commune pour le versement d'une subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de participer à hauteur de 260€ ce qui correspond au prix du matériel.

DIVERS

- Les locataires du local situé à côté du transformateur (Entrange-village) ont résilié le contrat de location. Monsieur Hergat a procédé à l'état des lieux de sortie.

Session close et séance levée à 21h15

Délibérations prises : n°67-2014 à n°72-2014

BACH Jean-Marie	<i>Procuration à M. DEWILDE</i>	FRANIATTE Éric	
BARBE Jérôme		GOMES-PICART Sandra	
BASSAN Astrid		HAGEN Claudine	
BERTOLOTTI Marie		HAZOTTE Lydia	
CORNIQUET Yannick	<i>Procuration à Mme HAZOTTE</i>	HERGAT Michel	
DEWILDE Éric		TONNELIER Jérôme	
DROUARD Michel		WOLTER Carole	
FEUVRIER Alieth	<i>Procuration à M. FRANIATTE</i>		